



Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunion du 16 juin 2015

En attendant septembre...

Le mois magique !

La plupart des salariés de GLB vivent des moments difficiles depuis la bascule et nous ne manquons pas d'alerter la direction sur la dégradation des conditions de travail dans de nombreux services.

La direction nous dit en avoir bien conscience mais nous demande de lui faire confiance et de prendre patience... En septembre tout ira mieux !

En attendant, l'été risque d'être chaud... de Saumur à St Malo.

Augmentations...

En baisse !

Conformément à l'article 22 de l'Accord National Groupama, la direction nous a communiqué les éléments suivants :

- **Augmentations individuelles** : **419 348 €** pour 308 non-cadres et 102 cadres.
- **Primes ponctuelles** : **256 434 €** pour 139 non-cadres et 160 cadres.

➤ Sur 255 personnes qui étaient concernées par une révision automatique de leur situation prévue par l'article 24 de l'Accord national (G.A.I.R), 246 ont eu une augmentation individuelle en 2015.

La G.A.I.R n'est pas finie...

Une nouvelle bataille est engagée !

Sur les 9 salariés qui n'ont pas bénéficié de la G.A.I.R (garantie d'augmentation individuelle de rémunération) en 2015, 5 d'entre eux ont été « mis de côté » car absents de l'entreprise...

En quoi l'absence du salarié pour quelque motif que ce soit (congé maternité, congé formation...) peut-elle être un motif de non attribution de l'augmentation au titre de l'article 24 de l'ANG, si aucune raison professionnelle particulière ne s'y oppose ?

La maternité pourrait-elle être un frein aux promotions individuelles ? Ce n'est certainement pas l'esprit de l'article 24, nous veillerons à sa bonne application et reviendrons à la charge auprès de la direction.

À travail égal, salaire égal ?

Oui, mais...

Article 36 de l'ANG : Les salariés sous contrat à durée déterminée, bénéficient, dès le premier jour d'engagement, d'une rémunération au moins égale à celle que perçoivent dans l'entreprise, après période d'essai, des salariés sous contrat à durée indéterminée de qualification équivalente et rattachés à la même fonction...

Les DP dénoncent la pratique courante qui consiste à retirer au CDD de remplacement, une tâche parmi ses missions, dans le but de baisser la classification du poste.

Il n'y a certes pas de petites économies mais certaines pratiques ne sont pas acceptables à l'égard des salariés les plus précaires !

Télétravail

En « stand-by »

Nous n'avons eu, jusqu'à présent, aucune information officielle à ce sujet, mais il semble que depuis la bascule, pour des problèmes techniques liés à l'usage de la « box » privée, le télétravail, pour un certain nombre de salariés en bénéficiant, est quelque peu mis en « stand-by » à Groupama Loire Bretagne.

Il est regrettable que les salariés concernés n'aient pas été les premiers informés, ne serait-ce que pour s'organiser.

Plates-formes AUTO

Saisine du CHSCT 44

La Direction Service aux Sociétaires a rencontré les salariés sur le site de Nantes le 3 juin dernier. Elle a pu entendre leurs difficultés, mais elle ne peut proposer pour l'heure que quelques solutions rapides d'amélioration. Elle promet des solutions pérennes en septembre, mais, devant l'urgence de la situation, les DP ont saisi le CHSCT 44 pour suite à donner...

Vos Délégués du personnel **CFDT** (liste au dos)
Prochaine réunion le **17 septembre 2015**

Bonnes vacances !

www.cfdtglb.fr